

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°16

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-six**

Le **vingt quatre février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 18 février 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN.
M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les dossiers de
demande de subventions déposés par les différentes associations en
ce début d'année 2026.

Monsieur le Président propose d'attribuer - en 2026 - les
subventions aux associations conformément au tableau annexé à la
présente.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après
avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant des subventions allouées à chaque
association conformément au tableau annexé à la présente,

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au mandatement
des subventions aux associations et d'inscrire les crédits
correspondants à l'article comptable 65748 au Budget Primitif 2026 du
budget principal.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

OBJET :

**Subventions aux
associations – année 2026**

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : - 5 MARS 2026
Publié ou Notifié
le : 27 FEV. 2026
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 « PAYS DE LAPALISSE »

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2026

inscrites à l'article 65748 : Subventions de fonctionnement **aux personnes de droit privé**

		SUBVENTION 2026
<u>Budget Principal :</u>		
COS PAYS DE LAPALISSE		1 300,00 €
MISSION LOCALE ESPACE JEUNES		9 000,00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE COMMUNAUTAIRE		650,00 €
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE COMMUNAUTAIRE		2 910,00 €
<i>Subvention annuelle</i>	<i>930,00 €</i>	
<i>Activités pédagogiques (aide aux sorties, 10€ /enft)</i>	<i>1 980,00 €</i>	
ASSOCIATION MEDIATHEQUE DU PAYS DE LAPALISSE		1 500,00 €
SAINT PRIX – CLUB DES AINES GENERATION MOUVEMENT – pour point départ Embouteillage 2026		750,00 €
SAINT PIERRE LAVAL CLUB DE L'AMITIE – pour point départ Embouteillage 2026		602,00 €
DIVERS (non affecté)		1 288,00 €
TOTAL budget principal:		18 000,00 €
<u>Budget Annexe Office du Tourisme :</u>		
TOTAL budget annexe Office de Tourisme :		0,00 €